

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2008 COMPTE-RENDU
--

CONSEIL MUNICIPAL – CR.26.06.2008

Présents : R. DAVRIEUX, S BLOND, J.M. CREUZET, V. VALENTIN, P. MONTOYA, N. CHEVAL, G. CHEVROT, C. GOY, R. COURAND, M. SAGNARD, M. GOY, M.A. ANGEI, A. MINJAT, E. FAVROT, V. FALCONE, J.P. PEDRO, M. SANTULLO, P. BAY, M.F. CAMUS-GEOFFREY, C. BON, F. MOUSSU-CHEMOUL, J. GULLON-NEYRIN

Excusés :

Madame M.L. DEJOUX donne pouvoir à madame C.GOY,
Monsieur N. BEYNEL donne pouvoir à madame V. VALENTIN,
Monsieur R. ELASRI donne pouvoir à madame S. BLOND,
Madame L. BERTHET donne pouvoir à monsieur J. GULLON-NEYRIN

Absent :

Monsieur J.P. ROZAND

Secrétaire de séance : Madame Nathalie CHEVAL

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCES DU 26 MAI 2008

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 26 mai 2008 est approuvé à l'unanimité.

RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DE MOULIN-VILLETTE : PROPOSITION DE TERRAINS POUR LA 2^{ème} TRANCHE DE L'OPERATION "DECONSTRUCTION-RECONSTRUCTION"

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur la liste des terrains proposés par la commune pour accueillir les 23 logements à reconstruire dans le cadre de la 2^{ème} tranche de l'opération "déconstruction-reconstruction".

FIXATION DU PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR LA PERIODE DU 1^{er} JUILLET 2008 AU 30 JUIN 2009

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire pour la période du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, le prix de l'eau et de l'assainissement en vigueur pour la période précédente, soit 0,78466 € au titre de l'eau et 0,90037 € au titre de l'assainissement.

TARIFS COMMUNAUX : RESTAURANTS, GARDERIES ET TRANSPORTS SCOLAIRES

En ce qui concerne les tarifs des restaurants scolaires, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter ceux-ci comme suit :

- | | |
|--|--------|
| - élèves domiciliés à Chavanoz | 3,31 € |
| - élèves domiciliés hors de la commune | 4,25 € |

Le conseil municipal décide à l'unanimité de conserver les tarifs en vigueur pour la garderie périscolaire soit :

- | | |
|---|--------|
| - garderie du matin (1h00) | 1,55 € |
| - garderie du soir (1h25) | 2,30 € |
| - garderie du matin et du soir (2h30) | 3,55 € |
| - pour deux enfants (au lieu de 7,10 €) | 6,20 € |

d'une part et d'autre part de modifier comme suit les tarifs pour le transport scolaire des élèves du quartier des Bruyères :

- coût mensuel par enfant pour 2 trajets 16,00 €
- coût mensuel par enfant pour 1 trajet (matin ou soir) 9,00 €

Pour les familles utilisatrices à partir de 2 enfants:

- coût mensuel par enfant pour 2 trajets 13,00 €
- coût mensuel par enfant pour 1 trajet (matin ou soir) 8,00 €

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT A LA SECURITE ROUTIERE AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner monsieur Jean-Marc CREUZET délégué titulaire et monsieur Régis COURAND délégué suppléant à la sécurité routière, à la demande de l'association des Maires et Adjoints de l'Isère.

INSTALLATION TECHNIQUE SUR LE CHÂTEAU D'EAU D'ANTHON : AVENANT N° 3 A LA CONVENTION D'OCCUPATION SIGNE AVEC BOUYGUES TELECOM LE 24 NOVEMBRE 1998

Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner son accord sur les conditions de cet avenant et autorise monsieur le maire à le signer au nom de la commune.

Une redevance complémentaire annuelle de 1 000, 00 € sera versée par BOUYGUES TELECOM en contre partie de l'installation de 4 faisceaux hertziens supplémentaires.

SALLE DES CONTAMINES : PRESENTATION ET VOTE D'UN NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR ET DES NOUVEAUX TARIFS

Le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions) d'adopter le nouveau règlement intérieur ainsi que les nouveaux tarifs suivant le détail indiqué ci-après :

- A - Avec remise des clés la veille de l'événement
- B - Avec remise des clés le jour de l'événement

Utilisateur	Location	Cautiion
Habitant Chavanoz	A - 450 € B - 350 €	1 000 € 1 000 €
Personne extérieure à la commune de Chavanoz	A - 700 € B - 600 €	1 000 € 1 000 €

RESTAURANTS SCOLAIRES : PRESENTATION ET VOTE D'UN NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le nouveau règlement intérieur qui tient compte d'une part des nouveaux tarifs et d'autre part de l'impossibilité pour les parents de récupérer les repas de leur enfant aux restaurants scolaires afin d'éviter la coupure de la chaîne du froid.

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE SOCIOCULTUREL LE "PETIT THEATRE"

Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner son accord sur cette convention et d'autoriser monsieur le maire à la signer au nom de la commune.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 36 € A LA FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS DES MISSIONS EXTERIEURES

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 36,00 € à la Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures (FNAME) au titre de l'année 2008.

Information du conseil municipal sur l'utilisation par monsieur le Maire de sa délégation pour la conclusion des marchés ou des conventions dévolus suivant la procédure adaptée (MAPA)

- Signature d'un bon de commande de 4 964,60 € T.T.C. avec la société ARGOS pour l'acquisition d'une autolaveuse.
- Signature d'un avenant de 1837,71 € T.T.C. avec l'entreprise BALTHAZARD SAS dans le cadre du remplacement de l'éclairage public dans le quartier de Belmont.
- Signature d'un bon de commande de 6 526,57 € T.T.C. avec la société EJM SUD EST pour la création de deux grilles et puits perdus associés aux abords de la salle polyvalente Jean Monin et de la salle des Contamines.